



Les 3 Caps Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019 Société des régates d'Antibes Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

RÈGLES 1.

- La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile. 1.1
- Équipages composés de deux personnes minimums. 1.2

2. **AVIS AUX CONCURRENTS**

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. **SIGNAUX FAITS A TERRE**

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

PROGRAMME DES COURSES

Une seule course par jour est prévue selon le programme suivant: 5.2

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	
13 avril	11h00	
14 avril	11h00	

PAVILLONS DE CLASSE 6.

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et ex L
Flamme 1	Croiseurs 28 et +	
	Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

LES PARCOURS 8.

8.2 Types côtiers.

> Samedi : baie de la Salis vers la baie de Saint Jean. Distance 12.5MN Dimanche : baie de Saint Jean vers la baie de la Salis. Distance 12.5 MN

MARQUES 9.

Marques de parcours : Le Cap Ferrat est une marque de parcours.

9.2 Marques de départ : bouée jaune

Quand un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur sous peine d'être classé DSQ.

9.3 Marques d'arrivée à Saint Jean : Bouée jaune mouillée à 200 m dans le Nord Est du feu bâbord d'entrée du port

Marques d'arrivée à Antibes : bouée jaune située à 400m dans le Sud Est de la Gravette.





11. LE DÉPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ: mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.2 Délai pour prendre le départ : 10 minutes. Au-delà le bateau sera déclaré DNS.

13. L'ARRIVÉE

13.1 Saint Jean : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course et marque d'arrivée

A Antibes : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité de course ou en absence du bateaux comité mât de pavillonnerie sur la Gravette et marque d'arrivée

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
- 16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
- 17.3 Courses retirées ; aucune
- 17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système <u>temps sur distance</u> pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000
- 17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 18.3 Canal VHF : **6**
- 18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 18.5 La VHF est obligatoire a bord.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. [DP]

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

Le samedi à 18 h 30 à Saint Jean Cap Ferrat avec apéritif Le dimanche à 18 h 30 à la S.R.A. avec apéritif

ARBITRES DÉSIGNÉS:

Président du comité de course : Gérard Gastaud

Président du jury : Peter Lamass

Jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux